Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 085-218500924-20231212-DEL_2023_07_03-BF

Ville de FONTENAY LE COMTE

BUDGET PRIMITIF 2024

RAPPORT DE PRESENTATION

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 085-218500924-20231212-DEL_2023_07_03-BF

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Les produits de fonctionnement se composent principalement des impôts directs locaux (51%), des concours financiers de l'Etat (17%), de l'attribution de compensation (15%), des autres impôts et taxes (7%) et des produits des services et du domaine (6%).

Ils sont évalués à 18 082 k€ en 2024 contre 17 548 k€ en 2023, soit une hausse de 3,0%.

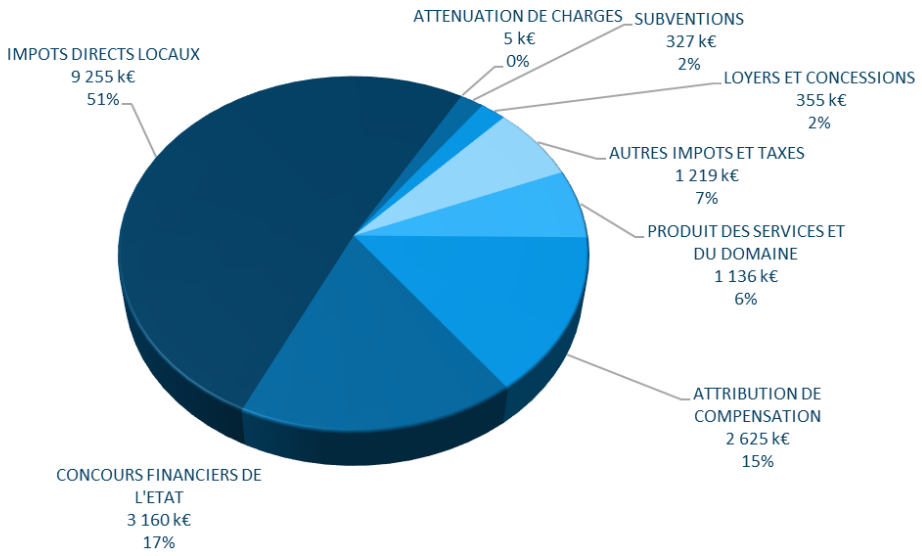

en milliers d'euro	bp2023	bp2024	Evol°	%
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	**17 548**	**18 082**	**534**	**3,0%**
ATTENUATION DE CHARGES (013)	5	5	0	0,0%
PRODUIT DES SERVICES (70)	1 044	1 136	92	8,8%
IMPOTS ET TAXES HORS 731 (73)	2 774	2 778	4	0,1%
FISCALITE LOCALE (731)	9 809	10 321	512	5,2%
DOTATIONS ET SUBVENTIONS (74)	3 580	3 487	-93	-2,6%
AUTRES PRODUITS COURANTS (75)	336	355	19	5,7%
PRODUITS EXCEPTIONNELS (77)	0	0	0	s.o.

1.1.1 LES PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE

en milliers d'euro	bp2023	bp2024	Evol°	%
PRODUIT DES SERVICES (70)	**1 044**	**1 136**	**92**	**8,8%**
RESTAURATION SCOLAIRE	482	550	68	14,1%
PROGRAMMATION CULTURELLE	37	90	53	143,2%
TERRASSES	0	9	9	s.o.
REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LA CCPFV	178	136	-42	-23,6%
AUTRES	347	351	4	1,0%

Les produits des services sont évalués à 1 136 k€ soit une hausse de 8,8% par rapport au budget 2023. Cette augmentation résulte principalement de deux facteurs :

- Les recettes de la restauration du fait d'une hausse du nombre de repas vendus ;

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 085-218500924-20231212-DEL_2023_07_03-BF

- De la programmation culturelle pour laquelle il est prévu des spectacles supplémentaires.

A l'inverse, les remboursements de frais par la CC Pays Fontenay Vendée sont prévus à la baisse de fait de la prise en charge en directe par cette dernière de certaines dépenses dont les dépenses d'électricité et de gaz de l'école de musique.

1.1.2 LES IMPÔTS ET TAXES HORS FISCALITE LOCALE

en milliers d'euro	bp2023	bp2024	Evol°	%
IMPOTS ET TAXES (73)	**2 774**	**2 778**	**4**	**0,1%**
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 614	2 625	11	0,4%
FPIC	160	153	-7	-4,4%

Ils se composent de l'attribution de compensation et du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC).

L'attribution de compensation augmente de 11k€ ce qui repose sur quatre facteurs :

- L'évaluation définitive de la mobilité qui est de 288 k€ contre un montant provisoire de 297 k€,
- Le montant retenu au titre des services mutualisés qui est maintenant fixe à hauteur de 981 k€ contre une prévision de 990 k€,
- Le service droit des sols qui n'est plus retenu sur l'attribution de compensation, 66 k€ initialement prévu en 2023, mais refacturé,
- Une participation prévue de 74 k€ au titre du pacte financier.

Concernant le FPIC, au niveau du territoire il devrait être en hausse de l'ordre de 1,1%, mais dans la mesure où le développement économique du territoire est principalement situé sur la ville de Fontenay le Comte, son potentiel fiscal progresse plus rapidement que pour les autres communes faisant que le FPIC de Fontenay devrait diminuer en 2024, la baisse étant évaluée à - 4,4%.

1.1.3 LA FISCALITE LOCALE

en milliers d'euro	bp2023	bp2024	Evol°	%
FISCALITE LOCALE (731)	**9 809**	**10 321**	**512**	**5,2%**
IMPOTS DIRECTS LOCAUX	8 840	9 255	415	4,7%
DROITS DE MUTATION	400	400	0	0,0%
TAXE SUR L'ELECTRICITE	310	330	20	6,5%
TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE	150	220	70	46,7%
DROITS DE PLACE	72	76	4	5,6%
AIRE DE CAMPING CAR	25	28	3	12,0%
IFER	0	12	12	s.o.
TERRASSES	12	0	-12	-100,0%

La fiscalité locale est évaluée 10 321 k€ pour 2024, en hausse de 5,2% par rapport au budget de 2023.

Concernant les impôts directs locaux, la revalorisation des bases devrait être de l'ordre de 4,1% en se fondant sur l'inflation du mois d'octobre, cette dernière s'appliquant aux logements et aux industries. Les impôts directs locaux sont alors évalués à 9 255 k€ ce qui résulte des prévisions d'évolutions physiques suivantes :

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 085-218500924-20231212-DEL_2023_07_03-BF

- 1,4% pour les bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties des logements,
- 4,0% pour les bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties des industries,
- 1,2% pour les bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties des autres locaux professionnels
- 0,0% pour les bases de taxe d'habitation,
- 0,0% pour les bases de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Sur le fondement des surfaces taxées en 2023 et des tarifs de 2024, la taxe locale sur la publicité extérieure est évaluée pour 2024 à 220 k€. La taxe sur l'électricité, qui a fait l'objet d'une réforme, est évaluée à 330 k€ pour 2024 sur la base des versements encaissés mensuellement en 2023.

L'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) étant dorénavant reversée par le biais d'une convention, cette dernière sera imputée sur le compte correspondant.

1.1.4 LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

en milliers d'euro	bp2023	bp2024	Evol°	%
DOTATIONS ET SUBVENTIONS (74)	**3 580**	**3 487**	**-93**	**-2,6%**
DOTATION FORFAITAIRE	1 444	1 401	-43	-3,0%
DOTATION SOLIDARITE RURALE BOURG CENTRE	432	471	39	9,0%
DOTATION SOLIDARITE URBAINE	440	452	12	2,7%
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	170	163	-7	-4,1%
COMPENSATIONS TAXES FONCIERES	572	638	66	11,5%
FCTVA	15	15	0	0,0%
DOTATION DE RECENSEMENT	2	2	0	0,0%
DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	17	18	1	5,9%
BOUCLIER ENERGETIQUE	150	0	-150	-100,0%
SUBVENTIONS	338	327	-11	-3,3%

Les dotations et participations sont évaluées à 3 487 k€ pour 2024, en baisse de -2,6% par rapport au budget primitif 2023, baisse s'expliquant essentiellement par le bouclier énergétique inscrit en 2023.

On note que la dotation globale de fonctionnement devrait légèrement augmenter et que la compensation des taxes foncières devrait significativement progresser du fait de la revalorisation des bases et du dynamisme du foncier bâti industriel.

1.1.5 LES AUTRES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT

en milliers d'euro	bp2023	bp2024	Evol°	%
AUTRES PRODUITS COURANTS (75)	**336**	**355**	**19**	**5,7%**
REVENU DES IMMEUBLES	311	330	19	6,1%
REDEVANCE PHOTOVOLTAIQUE	25	25	0	0,0%

Le revenu des immeubles est évalué à 330 k€ en progression par rapport au budget primitif 2023 notamment du fait de la location, à la communauté de communes, du futur centre de santé qui sera situé rue des loges.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 085-218500924-20231212-DEL_2023_07_03-BF

1.2 LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement se composent des dépenses de personnel (59%), des charges à caractère général (32%), des subventions aux associations (3%), des charges financières (2%), les autres charges (élus, subvention aux CCAS, contributions aux écoles privées…) représentant 4%.

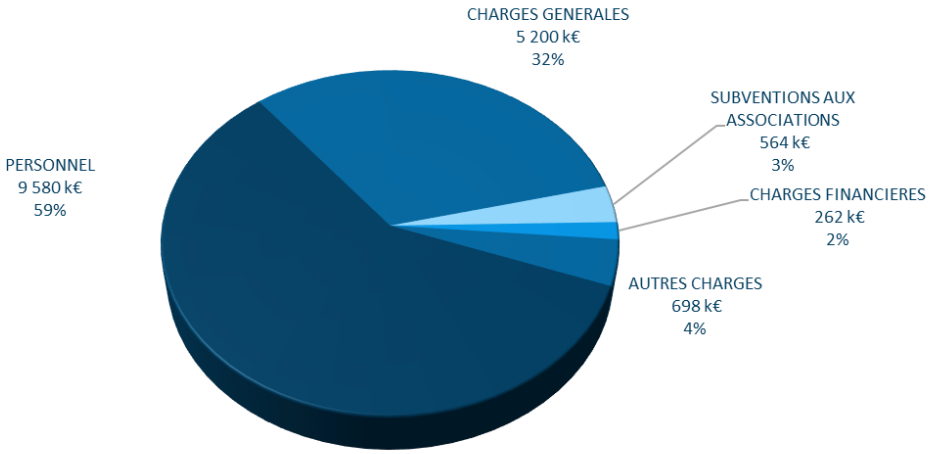

en milliers d'euro	bp2023	bp2024	Evol°	%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**15 548**	**16 304**	**756**	**4,9%**
CHARGES A CARACTERE GENERAL (011)	4 903	5 200	297	6,1%
CHARGES DE PERSONNEL (012)	9 128	9 580	452	5,0%
ATTENUATION DE PRODUIT (014)	30	32	2	6,7%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65)	1 202	1 210	8	0,7%
CHARGES FINANCIERES (66)	275	262	-13	-4,7%
CHARGES EXCEPTIONNELLES (67)	0	10	10	s.o.
DOTATIONS AUX PROVISIONS (68)	10	10	0	0,0%

Ces dépenses sont évaluées à 16 304 k€ en progression de 4,9% par rapport au budget primitif 2023.

1.2.1 LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Malgré une baisse significative des prévisions pour les dépenses d'électricité et de gaz, les charges à caractère général sont en hausse de 6,1%.

De nombreux facteurs contribuent à cette augmentation parmi lesquels :

- Une enveloppe de 100 k€ dédiée à l'évènementiel (passage de la flamme olympique, tour de la région pays de la loire,...),
- La refacturation par la communauté de communes d'une part du service des droits des sols et de l'évolution du coût des services mutualisés, lesquels venaient antérieurement en déduction de l'attribution de compensation,
- Un renforcement de la programmation culturelle,
- La biennale,
- L'augmentation du nombre de repas et une poursuite de la hausse des prix des denrées alimentaires en 2023.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 085-218500924-20231212-DEL_2023_07_03-BF

en milliers d'euro	bp2023	bp2024	Evol°	%
CHARGES A CARACTERE GENERAL (011)	**4 903**	**5 200**	**297**	**6,1%**
ELECTRICITE ET GAZ	1 905	1 420	-485	-25,5%
EVENEMENTIEL	0	100	100	s.o.
SERVICES COMMUNS	0	97	97	s.o.
PROGRAMMATION CULTURELLE	179	268	89	49,8%
BIENNALE	0	52	52	s.o.
ANIMATION DU PATRIMOINE	13	63	50	386,2%
PREVENTION - SECURITE	195	236	41	21,1%
ALIMENTATION RESTAURATION COLLECTIVE	383	423	40	10,4%
ENTRETIEN DE LA VOIRIE	124	150	26	21,1%
ARCHIVES	0	25	25	s.o.
MEDIATHEQUE	46	70	24	51,8%
CONTRAT DE VILLE	15	27	13	84,5%
MUSEE	25	38	12	48,6%
FORMATION APPRENTIS	5	15	11	233,3%
JUMELAGES	8	18	10	126,6%
AUTRES	2 007	2 200	193	9,6%

1.2.2 LES DÉPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel sont évaluées à 9 580 k€, en hausse de 5,0% par rapport au budget primitif 2023.

Cette augmentation s'explique principalement par :

- La mise en place des tickets restaurants (130k€)
- La revalorisation du point d'indice au 1er juillet 2023 et l'augmentation de l'ensemble des agents de 5 points au 1er janvier 2024 (125 k€),
- Une enveloppe pour l'évènementiel (95 k€),
- Les avancements d'échelon (50 k€),
- Le recrutement d'un policier municipal (45 k€).

en milliers d'euro	bp2023	bp2024	Evol°	%
CHARGES DE PERSONNEL (012)	**9 128**	**9 580**	**452**	**5,0%**
REMUNERATION ET CHARGES	8 956	9 274	318	3,6%
PERSONNEL EXTERIEUR	28	45	17	60,5%
ASSURANCE DU PERSONNEL	95	81	-14	-14,8%
ŒUVRES SOCIALES	40	41	1	2,5%
MEDECINE DU TRAVAIL	9	9	0	0,0%
TICKETS RESTAURANTS	0	130	130	s.o.

1.2.3 LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Les autres charges de gestion courante comprennent notamment les subventions aux associations, les dépenses liées aux élus, les contributions aux écoles privées, la subvention au CCAS, les droits d'usage de logiciels et les redevances (SACEM,..).

Elles sont évaluées à 1 210 k€, en progression de 0,7% par rapport au budget primitif 2023.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 085-218500924-20231212-DEL_2023_07_03-BF

Les subventions aux associations demeurent stables alors que les redevances tendent à augmenter notamment du fait du renforcement de la programmation culturelle.

en milliers d'euro	bp2023	bp2024	Evol°	%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65)	**1 202**	**1 210**	**8**	**0,7%**
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	564	564	0	0,0%
DROITS D'USAGE LOGICIELS	58	59	1	1,4%
CONTRIBUTION AUX ECOLES PRIVEES	131	131	0	0,0%
ELUS	266	266	0	-0,1%
NON VALEURS	18	13	-5	-27,8%
CONTRIBUTION RESEAUX UNITAIRES	42	42	0	0,0%
SUBVENTION AU CCAS	86	80	-6	-7,0%
AUTRES	37	55	18	49,8%

2. LA DETTE

Le stock de dette s'élèvera à 10 962 k€ au 1er janvier 2024 et se composera de douze emprunts dont un à taux variable indexé sur l'euribor 3 mois représentant 2,4% de l'encours.

A cela s'ajoute un emprunt de 1 000 k€ contracté en 2022 qui devrait être mobilisé mi-janvier 2024.

L'euribor 3 mois, qui était négatif jusqu'au 14 juillet 2022, se situe actuellement autour de 4,0%. Les marchés financiers anticipent une légère hausse au cours du premier trimestre avant l'amorce d'une baisse pour tendre vers 3% à la fin de l'année 2024.

L'encours de l'emprunt à taux variable sera au 1er janvier de 268 k€. La marge de cet emprunt étant de 0,95% le taux d'intérêt devrait être aux alentours de 5%, soit des intérêts estimés à 13 k€ pour cet emprunt.

Au total, les intérêts de la dette sont évalués à 262 k€.

en milliers d'euro	bp2023	bp2024	Evol°	%
CHARGES FINANCIERES (66)	**275**	**262**	**-13**	**-4,7%**
INTERETS DES EMPRUNTS	275	257	-18	-6,5%
INTERETS LIGNE DE TRESORERIE	0	5	5	s.o.

La Caisse d'Epargne demeure le principal prêteur de la ville et représente 41% de l'encours, suivi de la CAFIL (Caisse Française de Financement Local) et du Crédit Agricole.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 085-218500924-20231212-DEL_2023_07_03-BF

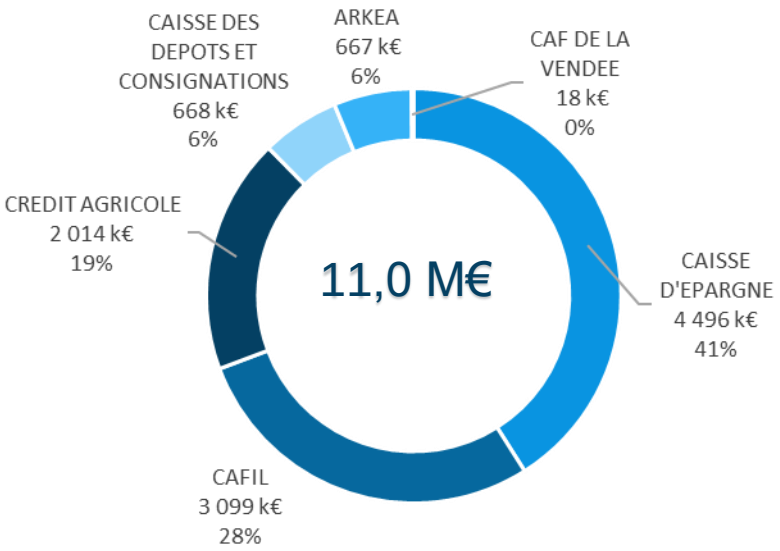

3. LES EQUILIBRES FINANCIERS

Au stade du budget primitif, la capacité d'autofinancement (CAF) nette s'élève à 702 k€, en retrait par rapport à 2023.

en milliers d'euro	bp2023	bp2024	Evol°	%
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	17 548	18 082	534	3,0%
- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	15 548	16 304	756	4,9%
= CAF BRUTE	**2 000**	**1 778**	**-222**	
- REMBOURSEMENT DE CAPITAL	1 080	1 076	-4	
= CAF NETTE	**920**	**702**	**-218**	

4. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

4.1 LES RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT

Les ressources propres d'investissement comprennent le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), qui correspond à une restitution de la TVA française payée l'année précédente sur les investissements, la taxe d'aménagement et les cessions.

en milliers d'euro	bp2023	bp2024	Evol°	%
RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT	**1 837**	**1 385**	**-452**	**-24,6%**
FCTVA	515	625	110	21,4%
TAXE D'AMENAGEMENT NETTE*	-40	-40	0	0,0%
CESSIONS	1 362	800	-562	-41,3%

** : nette des reversements à la communauté de communes*

Pour l'année 2024, le FCTVA est évalué à 625 k€.

Concernant la taxe d'aménagement, elle est évaluée à 300 k€ mais un montant de 340 k€ cdevrait être reversé à la communauté de communes dont 120 k€ au titre de la régularisation des années 1996-2020.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 085-218500924-20231212-DEL_2023_07_03-BF

Un montant de 800 k€ de cessions possibles a été évalué pour l'année 2024 (hors cessions liées directement à une opération d'investissement dans le cadre du projet de renouvellement urbain).

Dès lors, le disponible pour le financement des investissements est de 2 087 k€.

en milliers d'euro	bp2023	bp2024	Evol°
CAF NETTE	920	702	-218
+ RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT	1 837	1 385	-452
= DISPONIBLE POUR FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	**2 757**	**2 087**	**-670**

4.2 LES DÉPENSES NETTE D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissements prévues au budget 2024 vont s'élever à 11 952 k€ pour 2 999 k€ de subventions et 133 k€ de cessions.

Les investissements prévus au budget 2024 sont conformes au programme pluriannuel présenté dans le rapport d'orientation budgétaire et comprennent notamment :

- La rénovation de l'école Bouron Massé : 2 000 k€,
- Le PRU Moulin Liots :1 861 k€,
- La rue de la République :1 700 k€,
- La réhabilitation de friche Lussaud : 1 109 k€,
- Le programme annuel de rénovation de la voirie et d'éclairage public : 830 k€,
- La démolition de l'ancien cinéma : 700 k€,
- La reconstruction du club house de football : 500 k€
- L'église Notre Dame : 490 k€,
- La rénovation du musée pour 300 k€.

Une enveloppe de 100 k€ a également été inscrite pour des dépenses imprévues.

en milliers d'euro	bp2023	bp2024	Evol°
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 416	11 952	3 536
- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 082	2 999	917
- CESSIONS DANS LE CADRE D'UNE OPERATION	0	133	133
= BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	**6 334**	**8 820**	**2 486**

Le besoin de financement s'élève à 8 820 k€. Le disponible pour financement de l'investissement étant de 2 087 k€, l'emprunt nécessaire à l'équilibre est de 6 733 k€.

en milliers d'euro	bp2023	bp2024
BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	6 334	8 820
- DISPONIBLE POUR FINANCEMENT	2 757	2 087
= EMPRUNT D'EQUILIBRE	**3 577**	**6 733**

L'encours de la dette contractée au 31/12 devrait donc s'élever à 17,6 M€, soit une capacité de désendettement de 9,9 ans.